

Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle de l'ADIPH du mardi 23 novembre 2005

de 10h30 à 12h30

Rédaction : Patrick Vergne, secrétaire de l'ADIPH, assisté des autres membres du CA, qui ont relu et validé le document.

Ordre du jour:

Proposé par notre Président, Jacques Trévidic :

- **AG extraordinaire**

Modification des statuts (article 9):

(Passage à 12 membres pour la composition du conseil d'administration de l'ADIPH)

Préparation et choix de la date des élections qui doivent avoir lieu en 2006

Divers

- **AG ordinaire**

Point sur l'hébergement des sites

Evolution des sites Internet et des services de l'ADIPH

- les pages «textes officiels»
- les messageries
- les projets de développement:
 - les systèmes de gestion de contenu ou CMS et leurs potentialités
 - posters des congrès
 - page des «Fiches de bon usage»
 - éléments d'information sur le Contrat de Bon Usage Régional, services possibles par l'ADIPH pour développer les communications intra régionales
 - divers

Rapport financier

Formations

Membres du bureau présents:

Tous les membres du Conseil d'Administration élus en 2003 sont présents, sauf Agnès Madic en raison d'un heureux événement attendu pour bientôt rendant les déplacements peu compatibles avec cette situation.

→ Rappel de la composition du CA de l'ADIPH :

Anne BIANCHI	abianchi@ch-charleville-mezieres.fr	anne.bianchi@adiph.org
Agnès BOBAY-MADIC	a.madic@ch-lisieux.fr	
Albert DARQUE	albert.darque@mail.ap-hm.fr	
Emmanuelle CABARET	emmanuelle.cabaret@adiph.org	
Marie-Claude BONGRAND	mbongrand@mail.ap-hm.fr	
Marie-Caroline HUSSON	mariecaroline.husson@wanadoo.fr	
Jacques TREVIDIC	jacques.trevidic@adiph.org	
Patrick VERGNE	patrick.vergne@wanadoo.fr	adiph.secretaire@wanadoo.fr
Vincent GICQUEL	vincent.gicquel@chu-rennes.fr	vincent.gicquel@wanadoo.fr

Autres membres de l'ADIPH présents:

Maurice Hoffman m.hoffman@free.fr
Praticien honoraire Professeur honoraire LAXOU

Fouzia Doghmane fouzia.berrahal@ch-toulon.fr
Pharmacien Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne TOULON

Simon Letellier s.letellier@chs-sarthe.fr
Pharmacien au CH d'ALLONNES

Nicole Preaux nicole.preaux@abc.ap-hop-paris.fr
Pharmacien chef Hôpital Antoine Bécclère CLAMART

Bruno Bourgade aurait souhaité être présent et est excusé car il était retenu par d'autres obligations.

Liste des pouvoirs:

33 pouvoirs ont été répartis entre les 12 membres présents

Préambule:

Notre président, Jacques TREVIDIC, remercie les personnes présentes d'avoir pu s'organiser pour participer à la réunion, malgré la grève SNCF qui ne facilitait pas les déplacements ce jour.

Nous ne pouvions plus trop changer la date prévue, malgré cette grève, en raison des difficultés d'organisation que cela pose ainsi que des contraintes et obligations professionnels des membres du CA.

Nous avons en effet déjà repoussé la date initialement envisagée en juin puis en septembre en fonction de la disponibilité des membres du CA.

Jacques Trévidic rappelle en préambule quelques éléments d'histoire de l'ADIPH, depuis ses débuts modestes en 1997-1998 où il existait seulement une liste de diffusion sur Pharmweb avec quelques pharmaciens qui se comptaient sur les doigts de la main puis le développement exponentiel du nombre d'adhérents en même temps que l'accès à Internet se répandait dans les hôpitaux.

Il explique le succès de son développement dans notre profession notamment par la mise à disposition rapide de l'information à tout le monde.

Les services que l'ADIPH apporte à ses adhérents répondaient à un besoin d'information et de communication rapide qu'Internet nous permet.

Il fait remarque que ce qui fait la force d'une profession est de permettre à tout le monde d'évoluer et que le développement de la mise à disposition de tous du maximum d'informations utiles ne peut qu'y contribuer, au contraire de la rétention d'information.

Si au début de sa création l'ADIPH avait fait appel à quelques industriels pour aider à démarrer son financement, les seules ressources de l'ADIPH sont maintenant les cotisations de ses membres, mais comme cette année, environ 1600 sont à jour de cotisation, même une somme modique nous permet de bien faire vivre l'association et que nous n'avons donc pas de soucis financiers à craindre avant longtemps si nous conservons toujours un tel nombre de membres.

L'ADIPH est donc tout à fait indépendante de l'industrie pharmaceutique sur le plan financier.

Jacques Trévidic informe de quelques remous provoqués par la publication par l'ADIPH de circulaires non encore parues au BO que certains directeurs d'établissements avaient considérées comme une parution officielle, et les textes ont donc été retirés à la demande de la DHOS pour calmer l'institution. D'après elle, les versions mises en ligne comportaient des erreurs et il n'était pas normal qu'elles soient publiques. En contrepartie, la DHOS avait promis de nous envoyer les versions corrigées des documents mais n'a toutefois rien fait parvenir depuis.

Note : depuis cette réunion, les 2 textes retirés ont été publiés au BO sans la moindre rectification...

Cette affaire montre qu'il n'est toujours pas admis par tous que l'information soit diffusée largement. La rétention d'information semble donc avoir encore de beaux jours devant elle et dispose de certains partisans dans l'administration et dans la profession. C'est une forme de pouvoir que la communication facilitée par Internet et des associations comme l'ADIPH semble parfois déranger.

L'ADIPH souhaite donner à tous ses adhérents la possibilité de s'informer et de s'exprimer, dans le respect de la charte des bonnes pratiques de la messagerie. Nous avons souvent dit qu'il n'y a pas de mauvaises questions, ce sont les réponses aux questions qui sont parfois non satisfaisantes.

1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:

L'année 2006 sera l'année des élections pour l'ADIPH, rappelle notre président.

Le point suivant est donc important pour le futur.

Modification du nombre des membres du conseil d'administration de l'ADIPH:

En raison des tâches nombreuses et chronophages à effectuer au quotidien pour l'ADIPH et des difficultés que les 9 membres actuels ont à assumer les charges que cela implique, notamment pour des raisons de disponibilité.

Pour une association qui compte plus de 1600 abonnés, il paraît indispensable de porter ce nombre à au moins 12 personnes afin de répartir les charges sur plus de personnes et d'alléger ainsi un peu les tâches de chacun.

La proposition soumise par notre président est adoptée.

En conséquence l'article 9 du statut de l'ADIPH est modifié ainsi:

« Art.9 - L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de douze membres actifs élus pour trois années par les membres actifs de l'association à jour de cotisation. Les membres de ce Conseil sont rééligibles. Les modalités d'organisation de ces élections sont définies par le règlement intérieur. »

A la suggestion de Maurice HOFFMANN, il est adopté l'idée de prévoir de nommer président d'honneur les anciens présidents de l'ADIPH et de continuer à les inviter à participer aux réunions et AG car leur regard sur les évolutions futures et leurs conseils peuvent être très utiles à l'association et qu'ils puissent continuer à s'exprimer en tant que « sages ».

Les nouveaux membres volontaires proposés pour prendre en charge des activités à titre provisoire en attendant les prochaines élections sont:

- **Bruno Bourgade** (mise en place d'une gestion des documents de congrès et posters en vue de leur mise en ligne)
- **Simon Letellier** (propositions d'évolution technique du site web, essai de CMS notamment)
- **Fouzia Doghmane** (assistance de la veille réglementaire en lien avec Emmanuelle Cabaret)
- **Nicole Préaux** (reprise des formations, réorientés vers les étudiants AHU).

Les membres du conseil d'administration confirment leur accord pour continuer à assumer leurs charges bien que cela leur semble parfois un peu lourd.

Leur rôle et leur activité sont importants pour l'association, ce dont ils sont conscients, car comme dans toute association, il est toujours un peu difficile de trouver des membres ayant suffisamment d'énergie, de temps libre et de volonté pour assurer les fonctions indispensables au fonctionnement.

Tout le monde est très pris par son activité professionnelle notamment et il est souvent difficile de dégager du temps sur son temps libre pour des personnes qui sont souvent actives également dans d'autres associations, syndicats ou organismes divers en plus de l'ADIPH.

Jacques TREVIDIC préviendra dans sa lettre de candidature que s'il est élu pour un nouveau mandat, ce sera son dernier, souhait qu'il avait exprimé il y a déjà 2 ans. Mais ainsi cela devrait permettre de faciliter la transition en douceur et assez tôt.

Marie Caroline HUSSON nous explique le système utilisé par certaines associations, comme la SFPC et qui semble donner une bonne satisfaction sur ce point.

Le vice président (qui est le futur président) se met au courant et travaille pendant 2 ans de concert avec le président pur prendre progressivement la main. Et le « past-président » l'accompagne encore ensuite pendant un an.

La durée du mandat pour le président peut rester 3 ans mais s'il souhaite arrêter, il faudrait qu'il reste au moins une année en tant que past-président pour assurer une bonne transition.

Les « futurs » anciens présidents deviennent présidents d'honneurs, ils seront systématiquement invités aux AG ce qui permet d'assurer une continuité entre les anciens et les nouveaux.

L'avis des « sages » pourrait ainsi accompagner les décisions importantes de l'association.

Les modifications suivantes du statut sont proposées et acceptées à l'unanimité par les membres présents.

L'article 9 devient donc finalement:

« **Art.9** - L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de douze membres actifs élus pour trois années par les membres actifs de l'association à jour de cotisation. Les membres de ce Conseil sont rééligibles. Les modalités d'organisation de ces élections sont définies par le [règlement intérieur](#).

Lorsqu'un président élu ne souhaite pas renouveler son mandat, le vice-président choisi par le CA prend en charge ou organise avec l'aide du président et répartit, si besoin au niveau de membres volontaires de l'association retenus par le CA les charges du président, qui l'accompagne pour cela pendant au moins 2 ans afin de faciliter la transition, en informant les membres des évolution s.

Les anciens présidents sont nommés présidents d'honneur, ils sont invités aux AG et disposent d'une voix délibérative, afin de pouvoir accompagner tant qu'ils le souhaitent la vie de l'association et d'éclairer si besoin par leurs conseils les membres de l'association, le CA et leurs successeurs, notamment par sa connaissance de l'histoire de l'association et des événements qu'elle aura connu, pendant leurs mandats, en particulier lors de certaines décisions majeures pour l'ADIPH.»

PROCHAINE AG EN VUE DES ELECTIONS

Marie-Claude Bongrand rappelle qu'elle serait d'accord pour organiser une AG dans sa région et il serait bien de réfléchir dès maintenant à la meilleure date pour cela.

Plusieurs périodes sont évoquées. En regardant le calendrier des réunions déjà prévues des autres associations sur toute l'année pour associer un cadre et une période agréable à une bonne disponibilité des intéressés fin septembre ou début octobre serait pratique ?

Les 7 et 8 octobre 2006 seraient bien pour l'AG avec les élections à ce moment et dans le cadre choisi par Marie-Claude.

AUTRES POINTS:

A la suggestion de Simon LETELLIER, il est accepté la **création d'une liste de diffusion consacrée aux sujets techniques** pouvant permettre et faciliter des échanges sur ces questions entre les passionnés du domaine sans laisser les membres qui ne sont pas aussi branchés.

Une partie des potentialités d'évolution des services proposés sur Internet par l'ADIPH pourrait venir des réflexions et échanges d'informations techniques car nous avons quelques passionnés de technique informatique dans nos membres.

Pour mémoire ci-dessous le rappel des attributions et tâches de chacun:

Jacques TREVIDIC président se charge aussi des tâches suivantes:

- Relations avec notre hébergeur IOL pour le site adiph.org
- Enregistrement des nouveaux abonnés (vérification de leurs coordonnées, transmission des chèques à notre trésorier, inscription de leur adresse électronique dans les listes de diffusion auxquelles ils souhaitent s'abonner, mise à jour régulière de ces listes en fonction des souhaits des abonnés sur adiph.org).
- Mise à jour par téléchargement des pages des sites, et rédaction de certaines pages, il est remplacé par Patrick VERGNE pour les mises à jour par téléchargement en cas de besoin ou quand il s'absente, notamment pour les pages textes officiels qui font l'objet de plusieurs mises à jour dans la semaine.
- Emmanuelle CABARET est en charge de la rédaction révision des pages textes officiels du site ADIPH avec l'aide de Jacques TREVIDIC et de notre collègue Dominique PIETTRE du CH de Provins.
- Marie-Caroline HUSSON est notre trésorière, Vincent GICQUEL est trésorier adjoint.
- Bruno BOURGADE et Agnès BOBAY-MADIC sont en charge de la liste adiph-emplois@adiph.org
- Emmanuelle CABARET et Vincent GICQUEL sont chargés de adiph-dispmed@adiph.org
- Anne BIANCHI et Albert DARQUE traitent la liste adiph-cnhim@adiph.org
- Jacques TREVIDIC et Patrick VERGNE modèrent la liste adiph-divers@adiph.org
- Les relations avec OVH, notre hébergeur du site adiph.asso.fr, sont assurées par Patrick VERGNE, ainsi que la mise à jour des listes de messageries de secours sur ce serveur et certains essais ou développements techniques.
- Albert DARQUE et Marie-Claude BONGRAND se chargent des archives de l'association notamment des pouvoirs des AG et Albert est toujours en veille pour l'organisation de formations si cela était demandé.
- Guy LEBOUVIER, notre collègue du CHU de Caen, se charge de la page « annuaire de l'industrie pharmaceutique »

Jacques TREVIDIC prévoit de diffuser sur les 4 listes vers la fin janvier, en même temps que l'appel de cotisation 2006, les modifications de statut adoptées et rappellera aussi à cette occasion que l'année 2006 sera celle des élections. Le message sera diffusé plusieurs fois afin que tout le monde le lise bien et soit informé.

Le rôle du trésorier est majeur pour l'ADIPH et la situation actuelle avec l'aide du secrétariat du CNHIM est le plus pratique et fonctionnel, mais cela est une charge lourde et la rigueur de la gestion est ici fondamentale.

Marie-Caroline HUSSON confirme quelle continue à assumer sa charge mais explique que ce n'est pas toujours simple. Elle recherchera auprès de l'ESCP le statut qui explique les notions de vice président et de « past-président » que cette association utilise déjà avec de bons résultats afin de bien clarifier la chose au niveau de notre article 9, si un élément nous avait échappé lors de la rédaction de ces modifications et son approbation finale.

2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

Jacques nous rappelle qu'en 2006, les élections devront être organisées de nouveau. Il nous confirme qu'il sera candidat pour un dernier mandat.

2.1. Le point sur l'hébergement du site Internet:

Les difficultés techniques 2004-2005.

Bref historique par Jacques Trévidic :

Nous avons eu en 2004 et 2005 comme d'habitude quelques soucis techniques qui semblent toujours difficiles à éviter, mais en grâce à l'existence de la « doublure » de adiph.org sur adiph.asso.fr, nous n'avons jamais eu d'interruption réelle des services, que ce soit le site web ou les listes de messageries

Il y a eu cette année une panne de adiph.org, puis de adiph.asso.fr.

Dans le cas de adiph.asso.fr, un problème de connexion électrique d'une barrette mémoire puis de ventilation a rendu le serveur indisponible un grand week-end et cela a été traité par notre hébergeur dans le cadre du contrat de location que nous avons chez eux pour ce serveur.

Ces incidents nous confirment l'intérêt d'avoir une doublure de nos sites et listes ainsi que la possibilité de les maintenir en état et de pouvoir les mettre en oeuvre rapidement si nécessaire.

Notre interlocuteur chez IOL était Jérôme Iceta en 2004 , c'est maintenant Aurélien Gazagne.

Les techniciens d'IOL semblent faire des efforts pour nous assurer une meilleure continuité du service, mais il y a toujours des imprévus et il leur faut toujours un certain temps pour venir à bout des pannes.

Nous avons à peu près les mêmes potentialités de pannes chez OVH, car toute installation technique peut toujours tomber en panne, malgré la mise en oeuvre de nombreux système de secours et de sécurité chez nos hébergeurs et une organisation qui leur permet en général de résoudre la plupart des incidents en 24 heures.

Les solutions techniques en ce qui concerne les messageries sont similaires et utilisent les mêmes outils et logiciels chez OVH que ceux que IOL a fini par mettre en oeuvre (en fait IOL a probablement reproduit la solution OVH).

Cela présente au moins un avantage en cas de nécessité de migration lors d'une panne des messageries IOL : les modérateurs et les abonnés n'ont pas à s'habituer à d'autres modalités de fonctionnement puisque les outils sont identiques et la maintenance des listes est assez simple sur l'un des serveurs à partir des données de l'autre.

L'idéal est de valider les messages au moins 2 fois par jour (ou plus si on peut) afin de maintenir la continuité pour les abonnés et le dynamisme des réponses et des listes.

2.2. Evolution des sites Internet ADIPH:

1° Les pages «textes officiels»:

Emmanuelle CABARET a réalisé un gros travail de rédaction pour la nouvelle page « textes officiels thématique » qui donne de nouvelles possibilités de recherche sur plusieurs années sur une seule page au sein d'un classement par thèmes.

Les pages « législation » de l'ADIPH continuent d'être les plus lues, ainsi que les chiffres des compteurs nous permettent de le voir.

Plusieurs centaines de lecteurs se connectent en quelques heures et prennent connaissance des documents.

2° Les messageries:

De temps à autre, il y a notamment des rejets des messages ADIPH par les fire-walls de certains CH, qui les confondent avec des spams, ce qui perturbe les systèmes de messagerie de l'ADIPH en les chargeant de messages résiduels non livrés pendant un certain temps avant leur rejet définitif au bout d'un certain temps.

Il faut expliquer aux informaticiens locaux qu'il faut laisser passer les messages dont les destinataires sont @adiph.org et @adiph.asso.fr

Lyon en ce moment à encore des difficultés avec ceci, Jacques passe beaucoup de temps sur ces problèmes pour expliquer cela aux informaticiens locaux. Parfois il le résout avec une adresse externe sur *yahoo.fr* par exemple ou *laposte.net* en attendant, pour les pharmaciens gênés par ces problèmes, mais cela oblige à avoir un double enregistrement des adhérents pour cela, ce qui complique la gestion des listes d'adhérents pour Jacques.

La plupart des messages indésirables que les modérateurs ont à supprimer sont en anglais et arrivent pendant la nuit, car les filtres de IOL pour adiph.org, n'arrivent pas à tout supprimer mais les techniciens IOL travaillent dessus et cela devrait s'améliorer.

La vitesse de diffusion des messages est meilleure. Un système de transmission de message par paquet avec le réglage optimal est à l'étude par IOL, des paquets de 80 messages seraient un assez bon compromis, car si c'est trop petit ou trop gros, cela ralentit la transmission des messages. Le technicien IOL continue d'étudier et d'affiner ces points.

Un autre problème qui donne du travail aux modérateurs est l'accusé de réception automatique que certains collègues incluent par erreur à la source dans leur message, ce qui nous est à tous arrivé au moins une fois, car nos messageries professionnelles sont souvent configurées par défaut pour l'usage interne dans l'établissement avec l'accusé de réception automatique, il ne faut donc pas oublier de décocher la case lorsque l'on envoie un message vers les listes ADIPH.

Il serait bien que les collègues évitent d'utiliser l'accusé de réception automatique qui à été parfois programmé dans leur messagerie pour l'usage interne lorsqu'ils envoient des messages vers les listes ADIPH, mais ils n'y pensent pas toujours et le modérateur ne peut rien faire sur ce point, ni les systèmes de filtrage des listes ADIPH.

3° Les projets:

Nous ne sommes toujours en mesure actuellement que de réaliser des pages en HTML, Jacques a essayé de se plonger un peu sur PHP, mais il peine à avancer.

a) Les systèmes de gestion de contenu ou CMS et leurs potentialités:

Simon LETELLIER a de bonnes connaissances sur les systèmes de gestion de contenu « CMS » et ses connaissances pourront être utiles pour des développements futurs du site.

Le CMS Mambo a été testé sur notre domaine adiph.net, par Patrick VERGNE et Simon LETELLIER. Pendant l'été les équipes qui développent Mambo ont divergées en 2 groupes Mambo et Joomla, ce qui nous a rendu quelque peu hésitant sur le bon choix et le futur de l'utilisation de ce type d'outils. La situation semble s'être un peu clarifié, les 2 produits continuent leur développement et nous pensons continuer des essais, afin de voir ce que ce type d'outil peut apporter à l'ADIPH.

De nombreux CMS existent, la plupart gratuits et offrent de nombreuses fonctionnalités. Le problème est de voir ce qui serait le plus utile pour nous et d'avoir un outil qui simplifie et non pas qui complique la gestion des sites, des adhérents ou des documents notamment.

Afin de mieux les connaître, et que les membres du CA puissent les évaluer mieux, en particulier les rédacteurs des pages Internet de l'ADIPH, Patrick VERGNE en a déjà installé plusieurs parmi ceux semblant le plus pratique sur des sous-domaines de « adiph.net », qui nous sert à ces tests.

Soit notamment:

e107.adiph.net
 spip.adiph.net
 ezpublish.adiph.net

D'autres essais sont envisagés.

Quelques écrans sont montrés

Ces outils peuvent notamment permettre d'avoir des zones réservées aux adhérents accessibles par un mot de passe et aussi de donner des droits de rédacteurs par exemple à certains membres qui peuvent mettre à jour des pages en ligne sans avoir besoin de passer comme actuellement par le téléchargement via un logiciel FTP.

Le problème est de trouver, si possible, un outil qui soit au final plus pratique et plus simple pour tout le monde et en particulier pour nos rédacteurs afin de leur faciliter les choses.

Et que cela soit adapté à ce que nous faisons actuellement comme type de page qui semble bien répondre aux besoins de nos adhérents en particulier les pages « législation ».

Ces pages semblent être celles à tester en priorité avec ces outils pour vérifier si cela apporte quelque chose, notamment dans leur rédaction, leur présentation et leur mise à jour, car ce sont les pages majeures de l'ADIPH en nombre de lecteurs et donc ce sont aussi celles qui font, en plus des services de messageries, le nombre d'adhérents de l'ADIPH tel que nous le connaissons.

Simon explique que les données sont stockées dans une base de données par petits morceaux et qu'on peut donc mettre à jour par bloc une page qui se constitue à partir des différents éléments.

Jacques explique qu'il est facile de rédiger une page en html, car c'est comme du traitement de texte, alors que ces techniques nouvelles font appel à d'autres modes et donc moins simple à appréhender pour leur mise en oeuvre bien qu'une fois en fonction, pour le rédacteur cela est aussi comme du traitement de texte.

Nous sommes limités par nos connaissances techniques et à part Patrick VERGNE qui s'est un peu plus investi dans la technique, pour surveiller et administrer le serveur loué chez OVH, aucun d'entre nous ne peut « mettre les mains » dans les systèmes et que donc nous faisons alors appel aux techniciens notamment IOL en cas de difficultés sur les messageries en utilisant surtout le téléphone pour les appeler, plus qu'en intervenant nous mêmes sur les systèmes. Pour certains points nous faisons aussi appel aux techniciens d'OVH.

Patrick VERGNE signale que les premiers essais d'utilisation des CMS pour la rédaction de pages longues comme les pages « textes officiels » ne semblent pas toujours bien se réaliser dans la fenêtre

d'édition des CMS qu'il a essayé et qu'il y a souvent une troncature de la page et donc une partie perdue. Ce point est à clarifier.

Tout se passe comme s'il y avait une limite à la taille du document pouvant être ainsi traité et les CMS sur ce point plutôt bien adapté à des petits textes qu'à des pages longues.

Toutefois Simon LETELLIER pense qu'il y aurait peut-être moyen de re-synthétiser une page à partir de morceaux plus petits et que ce serait une piste à explorer pour arriver au résultat qui nous intéresse. Un moteur de recherche permettrait peut-être d'aller chercher dans la base de données, les éléments constitutifs d'une page et les rassembler.

Donc un sujet à étudier....

Patrick VERGNE montre les écrans de e107.adiph.org

Les différents blocs vont chercher les éléments de la base pour afficher le contenu des fichiers.

Les CMS présentent l'avantage d'avoir des outils « RSS » intégrés pour faire des mises à jour d'informations de façon automatisable en allant chercher des informations sur nos sujets d'intérêt sur d'autres sites.

Ce pourrait donc être une piste utile à étudier et à développer pour la mise à jour des pages textes officiels par exemple, mais nous manquons encore de recul et d'expérience pratique sur ces techniques.

On pourrait imaginer prendre un abonnement à APM santé ou APM info, pour diffuser à nos adhérents des flux RSS automatiques à partir de ces informations, si nous arrivons à mieux voir comment cela peut se faire en pratique.

L'idée d'avoir un espace réservé aux abonnés pourrait permettre aussi de donner accès aux archives des messages des listes ADIPH.

Jacques explique qu'il ne maîtrise pas cela et qu'il serait donc bien que Simon LETELLIER et Patrick VERGNE étudient cela s'ils peuvent.

Les CMS permettent aussi de faire des sondages en ligne ou des votes sur les sujets qu'on veut.

Ces outils sont souvent un peu en anglais mais peuvent sans doute être francisés.

b) posters des congrès:

Bruno BOURGADE travaille toujours sur le sujet.

Une photo numérique du document devrait permettre de les publier, mais la chose est à développer, car il y a ici matière à beaucoup d'informations potentielles qui peuvent être très utiles à diffuser pour nos collègues, notamment les travaux de jeunes pharmaciens qui pourraient apporter des idées neuves à développer par beaucoup.

c) page des «Fiches de bon usage»:

Un autre point important pour le site ADIPH est la page récente des fiches de bon usage rédigées par la Commission des pharmaciens de CHU.

L'ADIPH les héberge actuellement, mais la Commission des pharmaciens de CHU souhaiterait avoir un site sous son propre nom plutôt que sous le nom de domaine ADIPH.

Nous attendons de connaître leur souhait final (nom de domaine à réserver) pour les aider à le réaliser car l'ADIPH a les moyens techniques et les connaissances pour aider nos collègues des CHU à mettre en ligne leur documents, alors qu'eux s'ils ont les moyens de produire avec leurs pharmaciens spécialisé le contenu très technique de ces documents, n'ont pas les moyens de les mettre en ligne seuls ensuite, afin que la communauté en profite.

D'autres travaux des pharmaciens de CHU seraient alors hébergés sur le serveur de l'ADIPH, et pas seulement les fiches de bon usage actuelles.

L'INCa attendrait la sortie des fiches des pharmaciens des CHU pour en récupérer le contenu et l'utiliser pour les fiches de bon usage « officielles ».

Après avoir été mises sur le réseau des CHU, les fiches ont été mises en un jour sur l'ADIPH afin qu'elles soient disponibles au plus grand monde et non pas seulement sur le site des directeurs de CHU.

Par compte le format Acrobat ne convient pas à tous les collègues pour les re-travailler ensuite.

Les fiches du CHU local ne sont pas forcément identiques à 100% avec les fiches nationales, c'est une base de travail commune et la responsabilité de chaque CHU permet de modifier le modèle selon le besoin local.

PDF creator est utilisable pour faire les fiches.

Une fois le site des pharmaciens de CHU réalisé, un lien ou plusieurs depuis le site ADIPH, y conduirait, notamment pour les fiches CBU.

Quelques éléments d'information sur le Contrat de Bon Usage Régional, services possibles par l'ADIPH pour développer les communications intra-régionales:

Les différentes régions travaillent en ce moment sur ces projets et certains pharmaciens hospitaliers y sont associés.

Par exemple un administratif de l'ARH de Bretagne a été chargé du dossier et a demandé aux pharmaciens de la région de l'aider à réaliser le CBU de Bretagne.

Il y a eu 2 réunions en août et en septembre en Bretagne sur ce sujet. L'ARH souhaite un Comité Régional du Médicament et Dispositifs Médicaux s'appuyant sur une Conférence régionale des pharmaciens de Bretagne publics et privés pour réaliser des travaux sur ces questions.

Il y aurait donc une structure fonctionnelle, qui étudierait les dossiers : OMIT et une structure opérationnelle qui validerait le résultat des travaux, ce comité régional de validation ne comprenant pas que des pharmaciens, mais aussi des médecins cliniciens et des représentants des ARH, CRAM, etc...

En parallèle à ces organes officiels, en Bretagne, la nécessité d'avoir un outil de communication entre pharmaciens de la région est apparue et l'ADIPH a permis par les moyens technique de messagerie dont elle dispose de créer une liste de diffusion « bretonne » pour cet usage, qui répond ainsi aux attentes des pharmaciens bretons afin que tous les pharmaciens de cette région puissent s'exprimer sur ces points

Peut-être d'autres régions le souhaiteront aussi.

Nous pourrions sur le plan technique créer rapidement plusieurs listes, à condition toutefois que dans chaque région, un pharmacien se charge de réaliser la liste des adresses des pharmaciens à y inclure sous forme d'un fichier texte (dans le « bloc-note » de Windows par exemple à raison d'une adresse courriel par ligne).

A partir de ce type de fichier, qui fournit les adresses des destinataires, il est assez rapide et simple de créer une liste de diffusion spécifique si besoin. Cela ne prend que quelques minutes.

Et la liste peut fonctionner avec un ou plusieurs modérateurs ou même sans modérateur car les filtres SPAM-FILTER utilisés sur le serveur OVH notamment pour le domaine adiph.asso.fr peuvent donner un fonctionnement satisfaisant et une suppression des virus et autres spams.

De plus la structure des messageries, si on réserve l'émission de messages sur une liste aux seuls inscrits de la listes, permet aussi des possibilités de filtrage utiles: les messages venant d'adresses non autorisées ne seront pas acceptés et les fichiers corrompus par des virus ou autres devraient être suffisamment filtrés par SPAM-FILTER si par accident un des pharmaciens inscrit normalement venait malgré tout à envoyer des fichiers de ce genre sur une liste.

L'ADIPH peut mettre à disposition des moyens techniques pour diffuser l'information pour des groupes spécifiques de ce genre si besoin.

Dans le cas des bretons, l'ADIPH leur a permis de disposer d'une solution rapide et immédiate à leur besoin de communication intra régional.

Jacques informera les différentes régions que l'ADIPH peut les aider sur ce point s'ils le souhaitent à charge pour chaque région de trouver un pharmacien de la région pour faire la liste des pharmaciens et recueillir leurs adresses puis pour servir de modérateur, si besoin d'un modérateur de la liste de sa région.

2.3. Rapport financier 2004:

Présentation par Marie-Caroline HUSSON du rapport 2004.

De l'équipement informatique a été acheté en 2004 et les honoraires de Mr Rabourdin, notre expert comptable sont augmentés en raison de travaux de clôture un peu plus important qui lui ont été demandés en 2004.

Le fait de ne plus recourir aux sponsors de l'industrie entraîne une baisse de 50% des produits, mais il n'y a pas de soucis financiers car le nombre d'adhérents payant leurs cotisation est important et toujours en croissance d'une part et d'autre part l'ADIPH a des réserves financières et dépense peu depuis que les associations régionales ne sont plus demandeuses de formations régionales.

A noter +6% en 2004 du poste cotisation des membres actifs en raison de la hausse des adhésions, car le tarif ne change pas et le fait d'avoir rendu la cotisation obligatoire pour bénéficier du service des messageries permet de maintenir la motivation pour le paiement de la cotisation.

L'ADIPH présente un actif circulant de 86 314 euros au 31/12/2004, comportant notamment 54 818 euros de disponibilités et 30 024 euros de placements en valeurs mobilières.

L'importance de ces disponibilités a conduit à en placer une grosse partie sur un fond commun de placement sans risque de la BNP soit pour 79 722 euros.

Quitus est donné au trésorier qui est félicité pour sa bonne gestion et pour l'important volume de travail réalisé pour les encaissements des cotisations.

Le fait d'avoir recours aux conseils et à l'établissement d'un état par le cabinet d'expert comptables Rabourdin est une excellente chose et une bonne garantie vu les masses financières concernées qui sont importantes pour une association.

Il est rappelé que le but de notre association n'est pas de thésauriser et que nous avons les moyens d'aider les collègues à développer des projets ou à réaliser des formations grâce au financement que leurs cotisations nous ont apporté.

Il est précisé qu'afin de bien garder son indépendance vis à vis des industriels de la pharmacie, l'ADIPH ne souhaite plus et refusera les financements que l'industrie pourrait proposer, car nous n'en avons absolument pas besoin actuellement.

Nos conseillers financiers ont indiqué qu'il est préférable que notamment lors d'achat de matériel coûteux comme l'informatique ou les logiciels, le trésorier établisse directement un chèque correspondant à la somme engagée et le transmette à la personne qui réalise l'achat pour l'ADIPH afin de payer, plutôt que de rembourser la dépense ensuite au membre qui aurait fait l'avance de la dépense.

Comme cela en cas de contrôle, il n'y a aucun doute possible sur la transparence des paiements, lorsqu'ils servent directement à l'achat du matériel plutôt qu'à rembourser l'avance faite par un membre.

Cela serait sans doute souhaitable aussi pour les abonnements d'accès Internet mais pose en général des difficultés pratiques car les opérateurs voulaient en général jusqu'ici ne donner des abonnements d'accès qu'à des personnes physiques.

Bien entendu, le matériel acheté par l'ADIPH doit être employé à l'usage exclusif de l'association.

Marie-Claude BONGRAND indique qu'elle est d'accord pour aider Jacques avec son secrétariat si besoin pour la gestion des adhésions et la transmission au trésorier.

Cela est parfois lourd en raison du nombre d'adhérents, notamment à la période d'appel de cotisation, car il arrive parfois jusqu'à 100 bulletins d'adhésion et chèques par jour, et il faut donc pouvoir suivre le rythme, une bonne organisation est nécessaire.

Mais le suivi des coordonnées des adhérents est en fait permanent, en raison en particulier des changements d'adresse courriel, il ne se passe pas de semaine où il n'y en ait pas vu également le grand nombre d'adhérents. On encore de collègues qui changent d'établissement.

2.4. Formations:

Il est évoqué et proposé par Nicole PREAUX, la possibilité qu'elle pourrait aider à réaliser sur le plan pratique de formations sur la région parisienne pour des groupes d'étudiants notamment dans 2 secteurs de 50 étudiants de 5^{ème} année AHU de Paris XI, dont elle s'occupe. Cela pourrait sans doute ne pas interférer avec les activités des enseignants ni de la Faculté dans la mesure où cela se ferait justement dans le cadre de la 5ème AHU.

Bien entendu, il n'est pas question de prendre la place des enseignants de la Faculté, même si on recourait pour des raisons pratiques aux installations des laboratoires d'informatique des facultés, que nous pourrions louer comme nous l'avions déjà fait dans certaines facultés pour une journée dans le cadre d'une convention avec la faculté concernée, pour les membres d'une association régionale lors d'une journée régionale de formation et d'information réalisée en partenariat entre l'ADIPH et l'association régionale de pharmacie hospitalière.

Par exemple, il pourrait être évoqué les problèmes pratiques de réalisation d'une page web, en HTML ou en lien avec une base de données, et l'utilisation de PHP pour réaliser un formulaire, rechercher des outils informatique sur Internet, une initiation à l'utilisation d'un CMS, comment faire pour acheter un nom de domaine, créer son domaine et une liste de messagerie sur Internet et la gérer, ou même une initiation à la gestion et à l'utilisation d'un serveur, etc... Les formations à THERIAQUE en partenariat avec le CNHIM sont toujours utiles et appréciées ainsi que les initiations aux recherches bibliographiques avec les outils d'Internet.

Toutes les idées ou suggestions à ce sujet sont les bienvenues et seront donc étudiées.

Il est donc demandé à Nicole PREAUX de proposer un projet en ce sens, en prenant pour base le programme des formations habituelles proposées par l'ADIPH et en l'adaptant à l'environnement de la faculté.

La séance est levée vers 12H30 et un repas de travail pris à proximité la suit.

Après-midi

Discussion technique sur les possibilités des CMS entre Jacques Trévidic, Patrick Vergne et Simon Letellier. Après de nombreux échanges, il est proposé la création d'un script permettant la saisie des textes officiels pour les intégrer dans une base de données de type MySQL et leur exploitation par un développement de type CMS qui permet un affichage automatique selon les critères voulus (chronologique ou thématique).

Simon Letellier et Patrick Vergne, seuls compétents en ce domaine, sont chargés de proposer un prototype.